



Présents : le Vigouroux Sylvie, Pollie Valérie, Gaigne Jean-Pierre, Gueguen Joelle, le Meur Pierre, Thomas Jean-Luc, Morvay Sophie, Monet Laurent, Bellat Guillaume, Benoit Michael, Guillerm Edouard, Drouère Bernard, Brazidec Carole.

Excusés : Mercier Magali, Cantin Gérard. Carn Jean-Yves, Louette Olivier, Le Bars Thierry, Le Bechenec Stéphane, Macis Sylvana, Brusseaux Catherine, Le Bon Laurence, Le Breton Nathalie, Buhé Franck, Grijol Philippe.

Assistent : Progeas Laurent, Alperin Laurent, Dulong Marcel, Conan Hervé, Le Gall Jeanine, Quinton Gwenael, Gravé Lionel, Neveu Cathy.

Secrétaire de séance : Cathy Neveu – Directrice administrative

Ouverture de la séance par Sylvie Le Vigouroux, présidente.

La présidente informe le Conseil d'Administration que la ligue de Bretagne a enregistré 2 démissions du collège départemental 35 : Lydia Battmann le 11 mai 2018 et Philippe Lorvellec le 15 mai 2018.

Pour ces 2 postes vacants, une élection complémentaire sera prévue lors de la prochaine AG, dans les conditions prévues par les Statuts de la Ligue de Bretagne, cf. art 11.6.2 :

« 11.6.2 Autres membres

Si un poste est vacant au conseil d'administration parmi les autres membres, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par l'élection d'un nouveau membre dans le collège correspondant lors de l'assemblée générale la plus proche, dans le respect de la représentation par sexe. »

Approbation PV CA :

- PV du CA du 11 novembre 2017 à St Brieuc : adopté à l'unanimité
- PV du CA du 17 mars 2018 à Noyal Pontivy : adopté à l'unanimité

Finances

Le trésorier Jean-Pierre Gaigne expose au CA le fonctionnement de la Commission des Finances, et des réunions qui se sont déroulées toute la saison.

Il remercie particulièrement les quatre trésoriers des comités départementaux pour leur investissement et collaboration pour ce travail d'intérêt territorial.

Il présente le résultat 2017 sur un même tableau (Résultats 2017 et BP 2018 des 5 structures)

Comité 22 =	+ 5 000 euros
Comité 29 =	- 21 000 euros
Comité 35 =	+ 27 000 euros
Comité 56 =	- 6 000 euros
Ligue =	+ 34 000 euros

- A noter une harmonisation des principes comptables, en particulier sur la facturation des licences : ce qui a pu entraîner des ajustements comptables.

Les résultats seront présentés dans chaque entité départementale, et en AG ligue.

- Concernant la trésorerie disponible : éléments favorables et santé saine, qui donne des atouts pour le regroupement.

Lors de l'AG de la ligue la présentation comptable (résultats et bilan de la Ligue) sera faite par Monsieur Brun expert-comptable, lors de son rapport.

Les trésoriers des comités quant à eux présenteront les résultats de leur comité lors de leur AG.

- Une présentation commune est prévue en fin d'après-midi (pour une vision globale du territoire par les clubs et avoir un tableau unique).

- Intervention de Pierre Le Meur qui demande de simplifier la présentation pour une meilleure compréhension, particulièrement pour ceux qui ne sont pas des experts des chiffres.

- Laurent Alperin et Hervé Conan (respectivement trésorier 22 et trésorier 56) souhaitent que soit précisé le fonctionnement et la gestion des championnats territoriaux (jeunes, adultes...) la répartition du CNDS...

- Hervé Conan : les actions sont mutualisées, c'est une réalité : les recettes sont perçues par la ligue, les dépenses par les comités. Il s'agit d'un transfert des recettes : il s'agit d'une subvention d'équilibre pour ajuster les comptes des comités et de la ligue. Il faut donner un message clair, le vulgariser pour démontrer que les comptes sont à l'équilibre et simplifier le tableau, il rejoint Pierre le Meur sur cette observation.

- Le prix des licences est maintenu grâce à une maîtrise des charges et une maîtrise des recettes.

Les éléments d'aujourd'hui ne permettent pas de proposer une diminution des licences. Le juste prix reste à trouver.

- Actuellement les politiques financières sont différentes entre les comités (prix des engagements en championnats et prix de la part licences des Comités).

Le choix de la commission Finances se porte sur l'harmonisation des tarifs des engagements avant d'harmoniser les tarifs licences : tout ne peut pas se faire en 1 saison. Le travail est engagé pour être prêt saison 2019/2020

Propositions de la Commission des finances Ligue et du trésorier LBHB pour cette AG juin 2018 :

Tarifs licences identiques que la saison passée. (Ce qui fera 2 ans de suite sans augmentation et qui devrait permettre aux clubs d'augmenter leur part, afin de professionnaliser leur activité et/ou pérenniser leurs projets).

Tarifs des engagements :

Le trésorier présente les tarifs élaborés à partir des comparatifs des comités saison 2017-2018, et sur préconisation de la COC.

Après cette présentation par Jean-Pierre Gaigne, la présidente propose que le CA donne son avis :

- Redevances annuelles : favorable à l'unanimité
- Tarif de l'arbitrage : 0.32 km – favorable à l'unanimité
- Indemnités d'arbitrage reg (Niv. 1 et Niv 2) et Prénational, N3F = 40 euros, en-dessous = 28 euros : favorable à l'unanimité
- indemnités arbitrage jeunes : à définir dans la semaine.

Les péréquations :

Actuellement il existe des péréquations au niveau régional : un débat s'instaure pour les autres niveaux.

- Doit-on supprimer les péréquations km en « régional » ?

Le CA se prononce pour le maintien

- Doit-on les mettre en place pour tous les niveaux ?

Le CA est défavorable et préconise : pas de péréquation pour les bas niveaux territoriaux. Aussi bien en COC qu'en arbitrage.

COC Territoriale

Jean-Luc Thomas, président COC Territoriale, présente les travaux communs des COC.

- ADULTES :

Etat des lieux 2017-2018

Projet 2018-2019 : championnats adultes, schéma des montées et descentes, (recherche de la commission pour que ce soit favorable aux clubs)

Objectif du projet : mettre plus de dynamisme dans les championnats, anticiper sur les saisons suivantes.

S'interroger sur le non maintien de nos équipes en National.

- JEUNES :

Moins de 15 et moins de 18 à partir des constatations sur les championnats 2017/2018

Suppression des brassages Prénat et Exc. Reg, trop d'équipes en régional

Brassage div 1 et 2 = aléatoire

Mauvaise répartition div 1 et div2

Calendrier compliqué pour 2018-2019

- PROJETS 2018/2019 : tenir compte de l'EURO.

Etude des Vœux :

Le CA entend les arguments du président de la COC et donne un avis très défavorable aux vœux présentés.

La CMCD

Bilan 2017-2018 : 3 échanges avec tous les clubs, individuellement

- 99 équipes (représentant 77 clubs) – 18 équipes nationales (équipe de référence)
- 39 ont validé 18 situation favorables, 21 équipes en situation défavorable (dont des équipes dans les 2 sexes) - Soit environ 20%
- Cas particuliers entente EMERAUDE : les 3 clubs en difficulté.

PROJET CMCD : doit suivre le règlement fédéral (socle de base / socle de ressources). Le groupe de travail, animé par Laurent Progeas, s'est adapté à cette exigence :

LE PROJET :

- SOCLE DE BASE : 4 critères
 - SOCLE DE RESSOURCES sur des indicateurs de développement
- Le contrôle du Dispositif est de la responsabilité de la C° Statuts et Règlementation.

DOMAINE SPORTIF : maintien des 2 équipes

Les sanctions ont été très allégées. (-1 point)

TECHNIQUE : différencier F et M (tenir compte de la N3F qui est gérée par la ligue)

Très similaire que la saison 2017/2018

ARBITRAGE : que sur désignations

La licence blanche qualifiée avant 1ere date championnat, et pas plus de 2 ans

JEUNES ARBITRES : Basé sur la structuration des écoles d'arbitrage.

T1 ET T2 = 5 désignations CTA

La formation se met en place (ou la première année – ET la 2^{ème} année)

SEUIL DE RESSOURCES : aller vers la structuration des clubs et le développement de la discipline (Label)

Le développement : dotation non chiffrée.

Année expérimentale : évaluation en fin de saison.

AVIS du CA sur le projet : Favorable.

Sylvie LE VIGOUROUX



Valérie POLLIE

